

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73113

Objet

Recensement des propriétés bâties. Recrutement de deux agents temporaires.

DATE DE CONVOCATION

16 Juin 1973

DATE D'AFFICHAGE

16 Juin 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le 22 JUIN 1973 à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI .

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, TAP DELAIR, BARRIERE, PAFEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. TETARD  
Melle FOCHE par Me DUFOUR  
M. BOUCHET par M. BARRIERE

Absents : MM. M. LARGETEAU - MM. RIVIERE -DOIREAU  
Dr. DOMECCQ -M. BOUTET

M M. BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur rend compte au Conseil Municipal des deux réunions, tenues en mairie, les 14 et 19 Juin 1973, de la Commission Communale des Impôts Directs.

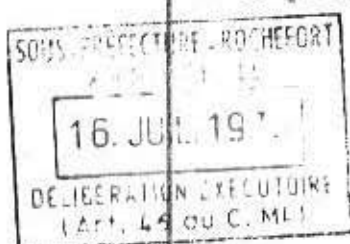
Il est apparu que le recensement des propriétés bâties était incomplet et qu'un certain nombre de propriétés avaient été oubliées sur la liste, d'où une perte importante de recettes pour la Commune. Pour que l'enquête soit suffisamment bien faite et que des propriétaires n'échappent pas à l'impôt, il serait urgent de recruter deux agents temporaires pendant une période limitée, pour effectuer ce contrôle, la Direction des Impôts Directs n'étant pas en mesure de faire assurer ce travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé du Rapporteur concernant les conclusions faites par la Commission Communale des Impôts Directs, réunie les 14 et 19 Juin 1973,

DECIDE :

- de procéder au recrutement à titre temporaire de deux agents



.../...

pour procéder à un contrôle de la liste des propriétés  
bâties soumises à l'impôt foncier.

Fait et délibéré à ROYAN, le 22 Juin 1973, les mêmes jour,  
mois et an susdits.

Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué.



*[Handwritten signature]*